

Publié le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024\_164-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
14.11.2024  
Date d'affichage  
14.11.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	21
Titulaires	20
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	24
19h47 Arrivée titulaire	+1
Votants	25
Quorum	20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

**Délibération n° 2024 / 164**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège administratif communautaire : choix des candidats admis à concourir**

Vu le procès-verbal du jury en date du 19 novembre 2024 ;

Vu l'article R. 2162-16 du Code de la commande publique ;

Par délibération du 29 août 2024, le Conseil communautaire a autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la construction du nouveau siège administratif communautaire.

L'avis d'appel public à la concurrence transmis à la publication au JOUE n°2024-OJS172-00529064 et au BOAMP n°24-100258 le 3 septembre 2024. Le nombre de candidats envisagés est de cinq (5).

Vingt-quatre (24) candidatures ont été reçues dans les délais. Aucune candidature n'a été reçue hors délai.

Le jury a pu valablement délibérer le 19 novembre 2024. Le déroulement de la séance a été le suivant :

- Phase de présentation :
- Présentation de l'opération
- Présentation du montage et de la procédure
- Présentation du rôle du jury et de ses modalités de travail
- Restitution de l'analyse de la commission technique
- Débat et avis du jury
- Signature du procès-verbal.

La Communauté de communes a établi des critères de sélection des participants au concours. Pour rappel, les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

1. Pertinence de la capacité technique évaluée au regard des références pour des projets de taille (1), nature (2) et complexité (3) comparables à l'opération pour les compétences exigées : 60%
2. Pertinence de la capacité professionnelle évaluée au regard de la composition et des moyens humains présentés (effectifs, certificats professionnels, titres d'études (CV)) : 40%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixe, au vu de l'avis du jury, la liste des candidats admis à concourir :

- Groupement dont le mandataire est **EL23 CHARPENTIER ARCHITECTES**
- Groupement dont le mandataire est **EL12 DHD BILLARD DURAND**
- Groupement dont le mandataire est **EL7 ATELIER L2**
- Groupement dont le mandataire est **EL20 NOMADE**
- Groupement dont le mandataire est **EL15 HEDO ARCHITECTES**

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Florence SERANDOUR



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*